

comme toutes celles qui ont trait à la guerre, sans être lié par aucun engagement et en ne tenant compte que de la sécurité nationale.

Et, plus loin, il ajoutait:

Le seul endroit où l'on puisse décider convenablement de la nécessité d'une mesure ou d'une initiative quelconque est le Parlement; au Parlement, le Gouvernement peut exposer sa politique et fournir les renseignements qui, seuls, permettront d'en arriver à une décision sage.

Qui ne se rappelle, monsieur l'Orateur, cette déclaration formelle du très honorable premier ministre, le 27 février dernier, en cette Chambre, lorsque parlant, sur le plébiscite, il nous disait:

Si, à l'époque troublée que nous traversons, si, dans les jours critiques que nous vivons, vous ne faites pas confiance à votre Gouvernement et à votre Parlement, en qui et en quoi mettez-vous donc votre confiance?

Donc, avant le plébiscite, c'était le Parlement qui devait décider. Par conséquent, j'affirme de nouveau que le Gouvernement a changé d'attitude et de politique, qu'il adopte une politique nouvelle, qu'il adopte même la conscription, contrairement à ce qu'il avait décidé au mois de janvier dernier, à savoir que cette question vitale, cette question d'importance nationale serait étudiée, jugée à son mérite et approuvée ou désapprouvée, non pas par décret du conseil, mais par la volonté du Parlement.

Monsieur l'Orateur, j'ai toujours été opposé à la conscription, et je crois être en bonne compagnie lorsque je persiste dans cette attitude. En effet, si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur la politique du parti libéral depuis 1914, nous constatons que tous les grands chefs de ce parti dans la province de Québec ont toujours prêché contre la conscription. Sir Wilfrid Laurier lui-même, au mois de juillet 1917, donna la véritable doctrine du parti libéral pour l'avenir en déclarant:

Je m'oppose à cette loi de conscription parce qu'elle renferme en germe le désaccord et la division; parce qu'elle est un obstacle, un empêchement à l'union des cœurs et des âmes sans laquelle il est impossible d'espérer que jamais cette Confédération atteigne sa fin, le but que l'on recherchait lorsqu'on l'établit.

Toute ma vie je me suis opposé à la coercition; toute ma vie je me suis battu pour l'union. Et l'inspiration qui m'a toujours guidé dans cette voie restera mon guide tant que j'aurai un souffle de vie.

Il n'y a pas que sir Wilfrid Laurier qui a toujours enseigné cette doctrine. Sir Lomer Gouin, l'honorable Rodolphe Lemieux, qui a été président de cette Chambre, et, aujourd'hui, l'honorable Adélard Godbout, premier ministre de la province de Québec, et notre chef vénéré, le très honorable M. King lui-même, depuis vingt-cinq ans ont toujours en-

(Mr. Ferland.)

seigné la même doctrine. Nous ne devons pas être surpris si, après avoir ainsi enseigné une théorie politique, après avoir prêché une doctrine politique de non-conscription pour le service outre-mer, la province de Québec demeure aussi irrévocablement opposée à cette mesure de guerre.

A mon avis, je ne serais pas digne de siéger dans cette Chambre et de continuer à représenter mes électeurs, après l'enseignement du parti libéral depuis un quart de siècle et surtout après le vote sur le plébiscite, si j'approuvais cette mesure de conscription. La loi que nous étudions est intitulée "Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales". Elle retranche de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales l'article 3, qui se lit comme suit:

Les pouvoirs conférés par l'article qui précède ne peuvent pas être exercés aux fins de réquisitionner des personnes de servir dans les forces militaires, navales ou aériennes en dehors du Canada ou de ses eaux territoriales.

Le Gouvernement aura donc le pouvoir maintenant, par cette loi qui se trouvera dans nos statuts, après l'abrogation de cette clause 3, d'imposer la conscription par décret du conseil. Il aura le droit d'envoyer en dehors du Canada et de ses eaux territoriales, partout, sur tous les théâtres de la guerre, nos recrues et nos militaires qui ont été mobilisés depuis juin 1940, pour leur service militaire, sous la garantie légale et formelle que jamais ils ne seraient appelés à servir en dehors de notre pays.

Nous sommes sur le point de prendre le vote sur cette importante question. Nous pouvons aujourd'hui tirer des conclusions. Nous savons maintenant quelle est l'attitude de la plupart des députés de cette Chambre et nous devons constater qu'il a été établi péremptoirement, à la satisfaction des plus exigeants, que la conscription des hommes pour le service outre-mer n'est pas une mesure actuellement nécessaire. Le très honorable premier ministre a répété souvent depuis plusieurs mois, et encore ces jours derniers, que la conscription des hommes pour le service outre-mer n'est pas encore nécessaire et qu'elle ne sera peut-être jamais nécessaire. Et la plupart de ses ministres n'ont-ils pas soutenu la même thèse et fait la même déclaration? Tous, ils nous ont dit que, au moment actuel, le système du volontariat est satisfaisant, que nous avons suffisamment de volontaires pour répondre à tous nos besoins et que la conscription n'est pas nécessaire.

Les conservateurs—et c'est leur politique—nous ont dit, eux, qu'il faut la conscription immédiate pour le service outre-mer. C'est leur doctrine, c'est la théorie du parti conservateur. On ne doit pas être surpris de cette

attitude. Ils sont logiques avec eux-mêmes. Depuis vingt-cinq années, ils enseignent cette théorie, ils prêchent cette doctrine.

Quant aux députés libéraux de la province de Québec, ils ont continué logiquement à suivre la tradition et les enseignements répétés et approuvés par leurs chefs et au sujet desquels il n'y a pas eu de protestations depuis vingt-cinq ans. Ils ont continué à s'opposer à la conscription. Que disent les députés libéraux de langue anglaise? Si j'en excepte quelques-uns, que je pourrais compter sur les cinq doigts de la main, la plupart des députés libéraux de langue anglaise ont tous pris la défense du Gouvernement et de sa politique actuelle du volontariat, et la plupart d'entre eux ont admis et déclaré que, dans le moment, la conscription des hommes pour le service outre-mer n'est pas nécessaire. Il est donc prouvé et admis par l'immense majorité des membres de cette Chambre que la mesure que l'on nous demande d'adopter ce soir n'est pas nécessaire. C'est une mesure de conscription pour le service outre-mer que tout le monde proclame n'être pas nécessaire. Nous n'avons pas besoin de cette mesure-là. Mais nous l'adoptons quand même et nous allons insérer un bill de conscription dans les statuts du Canada.

Monsieur l'Orateur, sans prolonger trop mon discours, car je veux être bref, je désire signaler quelques déclarations des ministres de notre Gouvernement. L'honorable ministre des Munitions et des approvisionnements (M. Howe) a affirmé, au cours de ce débat, qu'il y avait de nombreuses raisons et de fortes pour que le Canada concentre ses efforts à ravitailler les nations alliées de fournitures de guerre, plutôt qu'à négliger ce domaine en vue d'envoyer des hommes outre-mer en quantité négligeable, si l'on tient compte des effectifs en présence dans le monde. Le rôle du Canada, disait-il, consiste à maintenir, entre la production des fournitures et des munitions et la mobilisation des soldats, une politique "équilibrée."

Et l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) disait qu'avec le système actuel, le volontariat, on pourrait prélever une armée de 750,000 hommes sans la conscription et que, d'ici à la fin de l'année, on aurait déjà obtenu au moins 600,000 soldats. Que disait le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson)? Il faisait, lui aussi, après le ministre des Munitions, après le premier ministre lui-même et après le ministre de l'Agriculture, l'un des plus forts plaidoyers contre la conscription que nous ayons entendus dans cette Chambre. Je note ici quelques-unes de ses déclarations: Tous les arguments visant la thèse des impérialistes et des tories, disait-il,

se confondent. Particulièrement, leurs arguments confondent la guerre totale avec l'imposition de la conscription. Je suis convaincu, a-t-il affirmé, que l'imposition de la conscription à l'heure actuelle ne constitue pas un progrès vers un effort de guerre totale.

Je pourrais citer plusieurs autres ministres. Je pourrais citer le ministre de la Justice (M. Saint-Laurent) qui, dans un discours magistral, a bien représenté, lui aussi, le point de vue des Canadiens français. Il a parfaitement démontré que la conscription non seulement n'est pas encore nécessaire mais qu'elle serait nuisible à notre effort de guerre et à l'unité nationale. Et n'avons-nous pas entendu, hier même, l'honorable ministre des Pêcheries (M. Michaud) nous dire que la conscription, à l'heure actuelle, serait un suicide pour le parti libéral? Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire partie de l'équipe des suicidés et je suis bien décidé à voter contre cette mesure de conscription.

Malheureusement, le Gouvernement, par cette mesure, s'éloigne des principes adoptés par le parti libéral depuis vingt-cinq ans. Je considère que cette mesure est antilibérale, antidémocratique, antinationale et que c'est le peuple qui, par ses représentants au Parlement, devrait être appelé à décider une question de cette importance, et non le Gouvernement lui-même. Le Canada fait un effort de guerre total; je suis satisfait de l'effort de guerre du Canada. J'approuve le Gouvernement dans sa politique générale de participation à la guerre, d'aide aux alliés, en même temps que nous pourrions à la défense du Canada. Mais notre pays ne peut pas être à la fois le plus vaste grenier et le plus grand arsenal de l'Empire britannique et, en même temps, le plus grand fournisseur de soldats à la cause des alliés. Nous n'avons, en chiffres ronds, que douze millions de population. Nos voisins du sud ont 134 millions d'habitants, et l'honorable ministre des Munitions et des approvisionnements nous disait, au cours de ce débat, que les Etats-Unis n'atteindraient l'effort de guerre du Canada que le jour où ils auront placé sous les drapeaux et au service des alliés, sur tous les théâtres de guerre, au moins 6 millions de soldats.

Nos ressources sont limitées. La bonne volonté du peuple canadien est sans limite, il est vrai, mais il me semble que, dans un certain milieu, chez nos adversaires, on voudrait, par une forte pression, pousser le Gouvernement à mettre tout à feu et à sang dans notre pays, avec le résultat qu'après la guerre la population canadienne serait mécontente du parti libéral.

Les provinces anglaises auront de l'animosité contre la province française. Il y aura une querelle de races, une division dans le